

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE SERBANNES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

En application de l'article 4 du décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, le Conseil municipal se réunira salle de la mairie, en session ordinaire :

Le vendredi 5 juin 2026 à 19 h 30.

Cette réunion dont la date est impérative et définie par le décret précité, a pour objet d'élire les délégués titulaires et suppléants de la commune en vue des élections sénatoriales qui auront lieu le dimanche 27 septembre 2026, à la Préfecture de l'Allier.

L'arrêté préfectoral n° 990/2026 pris en date du 4 mai 2026, portant répartition du nombre de délégués sénatoriaux pour les élections sénatoriales 2026, a été affiché en mairie.

A Serbannes, le 28 mai 2026

Christine BOUARD
Maire

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Serbannes, Allier. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SERBANNES' at the top, '03700 (Allier)' at the bottom, and a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 21 avril 2026
2. Élections sénatoriales : désignation des délégués titulaires et suppléants